Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601002-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n°26-01-002
Objet : Affectation du résultat 2025 – budget commune

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaitre un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaires de réserves (comptes 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 621 215,62 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat à la clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	**Résultat cumulé 2025 à affecter**
+ 472 825,61 €	2 449,83 €	**+ 475 275,44 €**

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement cumulé de 33 477,56 € pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2025 cumulé au déficit de financement de 2024 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601002-DE

Résultat à la clôture de l'exercice 2025	Déficit de financement 2024 reporté	**Résultat cumulé 2025 à reporter (001)**	**Restes à réaliser**
64 721,85 €	- 98 199,41 €	**- 33 477,56 €**	- 552 385,05 €
		- 585 862,61 €	

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, par 18 voix pour,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Entendu l'exposé de M. CORROLLER, Maire,

DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Dotation de réserves (R 1068) : 475 275,44 €
- Report à nouveau (R 002) : -

Article 2 : DE REPORTER à la section d'investissement du budget primitif 2025 le déficit cumulé.

- Report d'investissement (D 001) : 33 477,56 €

Article 3 : DE REPRENDRE ces résultats au budget primitif 2026.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire